

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3422

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	2 000 000
Conditions de vie outre-mer	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est à l'État qu'il appartient de déployer les moyens financiers adéquats pour permettre aux collectivités locales antillaises de faire face à la situation résultant de la prolifération des algues Sargasses : en débloquant immédiatement des crédits supplémentaires, sans accroître la pression fiscale pesant sur nos compatriotes guadeloupéens et martiniquais.

Le présent PLF prévoit 1,37 M€ de crédits pour ce faire, mais ce budget apparaît insuffisant face à l'ampleur du phénomène.

Par cet amendement, il est donc proposé, à cette fin, d'augmenter de 2 millions d'euros de crédits en AE et en CP l'action 02 du programme 123. Cette augmentation sera compensée, pour les besoins de la recevabilité financière de l'amendement, par une baisse du même montant de l'action n° 01 du programme 138 : « emploi outre-mer ». En cas d'adoption du présent amendement, il est demandé au Gouvernement de renoncer à cette dernière compensation.